

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N°: 500-06-001426-259

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

CHLOÉ SABOURIN

Demanderesse

c.

**OPENAL, INC.,
OPENAL GLOBAL, LLC.,
OPENAL GP, L.L.C.,
OPENAL HOLDCO, LLC.,
OPENAI HOLDINGS, LLC.,
OPENAI OPCO, LLC.,
OAI CORPORATION,
OPENAI STARTUP FUND GP I, L.L.C.,
OPENAI STARTUP FUND I, L.P.,
OPENAI STARTUP FUND MANAGEMENT, LLC.,**

Défenderesses

AVIS DE COMMUNICATION D'UN RECTIFICATION

Destinataire :

Me Guy Poitras

Me Gabriel D'Addona

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1, Place Ville Marie, bureau 3700

Montréal (Québec) H3B 3P4

Guy.Poitras@gowlingwlg.com / Gabriel.Daddona@gowlingwlg.com

Avocats de la Demanderesse

PRENEZ AVIS que le procureur de la partie demanderesse entend introduire de nouvelles pièces au soutien de sa demande modifiée du 20 mars 2026, lesquelles n'ont pas été déposées initialement.

Ces pièces visent à corriger une coquille affectant les paragraphes 63.2 et 63.3 de la demande modifiée. Elles seront produites sous les cotes P-16-1 et P-16-2 et consistent en des captures

d'écran des paragraphes 63.2 et 63.3 de la demande amendée pour autorisation d'exercer une action collective.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 26 mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Amal Sebt".

Me Amal Sebt,
Avocate de la Demanderesse
Courriel : SebtAmal@TwinLisbet.com
Téléphone : (514) 993 6920
Télécopieur : (579) 279 8845

COUR DU S U P É R I E U R E
(Chambre civile)

DISTRICT DE MONTRÉAL
500-06-001426-259

CHLOÉ SABOURIN

Demanderesse

c.

**OPENAL, INC.,
OPENAL GLOBAL, LLC.,
OPENAL GP, L.L.C.,
OPENAL HOLDCO, LLC.,
OPENAI HOLDINGS, LLC.,
OPENAI OPKO, LLC.,
OAI CORPORATION,
OPENAI STARTUP FUND GP I, L.L.C.,
OPENAI STARTUP FUND I, L.P.,
OPENAI STARTUP FUND MANAGEMENT,
LLC**

Défenderesse

**AVIS DE COMMUNICATION DE PIÈCES
ADDITIONNELLES**

TWIN LISBET 

Law firm.
Cabinet d'avocats.

M^e Amal Sebti

TWIN LISBET INC.

79 rue de Brésoles,
Montréal, Québec, H2Y 1V7
SebtiAmal@TwinLisbet.com

Téléphone : (514) 993 6920

Télocopieur : (579) 279 8845

N° Dossier :

Code Impliqué : TB1993

Objet: NOTIFICATION PAR COURRIEL//500-06-001426-259//Chloé Sabourin c. OpenAI inc. et al.
Date: jeudi 26 mars 2026 à 16:46:41 heure d'été de l'Est nord-américain
De: Amal Sebti
À: Poitras, Guy, D'Addona, Gabriel
Pièces jointes: image002[20].png, _20260325_Avis de communication d'une rectification.pdf, _20260325_500-06-001426-259_Amended_ChloeSabourin_OpenAI_25 mars 2026.pdf

**NOTIFICATION PAR COURRIEL
(ART. 134 C.P.C.)
BORDEREAU D'ENVOI**

DATE DE L'ENVOI : Le 26 mars 2026

DESTINATAIRE :

Avocat :	Me Guy Poitras / Me Gabriel D'Addona
Étude :	Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Adresse :	3700-1 Place Ville Marie, Montreal (Québec) H3B 3P4
Téléphone :	514 392 9511 / 514-392-9598
Adresse courriel :	guy.poitras@gowlingwlg.com / gabriel.daddona@gowlingwlg.com
Notre référence :	G10086048

EXPÉDITEUR

Avocat :	Me Amal Sebti
Étude :	Twin Lisbet inc.
Adresse :	79 rue de Brésoles, Bureau 111, Montréal (Québec) H2Y 1V7
Téléphone :	514 993 6920 /514 656 5383
Adresse courriel :	sebtiamal@twinlisbet.com
Notre référence :	10012025

IDENTIFICATION DU DOSSIER ET NATURE DU DOCUMENT TRANSMIS:

No de dossier de Cour :	500-06-001426-259
Parties :	Chloé Sabourin c. OpenAI inc. et al.
Nature des documents :	1. Demande modifiée pour autoriser l'exercice d'un recours collectif et nommer le statut de représentant du demandeur 2. Avis de communication d'une rectification
Nombre total de pages : Nom du document :	45 pages total _20260325_Avis de communication d'une rectification _20260325_500-06-001426- 259_Amended_ChloeSabourin_OpenAI_25 mars 2026

Cordialement,

--

Amal SEBTI

Lawyer | Avocate

Membre des Barreaux du Québec et de l'Ontario | Member of the Bars of Québec and Ontario

TWIN LISBET

79 rue de Bréssoles

Montréal, (Québec)

H2Y 1V7, Canada

sebtiamal@twinlisbet.com

T [+1 514.993.6920](tel:+15149936920)

F [+1 438.375.4979](tel:+14383754979)

TWIN LISBET 

Site Web : <https://www.twinlisbet.com>

Confidentiality Notice: This email, including any attachments, is confidential and may contain privileged information. Any unauthorized use, disclosure, or distribution is strictly prohibited. If you are not the intended recipient, please notify us immediately and delete this message and any attachments from your system. No waiver of confidentiality or privilege is intended by any inadvertent transmission.

Avis de confidentialité : Ce courriel, y compris ses pièces jointes, est confidentiel et peut contenir des renseignements protégés par le secret professionnel. Toute utilisation, divulgation ou diffusion non autorisée est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez-nous en informer sans délai et supprimer ce message ainsi que toute pièce jointe de votre système. La transmission involontaire de ce message ne constitue pas une renonciation à la confidentialité ni au privilège.

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2026-PROC-00114354

Date et heure de transmission : 2026-03-26 16:53:50

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-001426-259

Titre : Avis de communication d'une rectification et
Demande amendée d'autorisation d'une action
collective et notification à la Partie Défenderesse

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

RETOURNER À L'ACCUEIL

FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT